

Informations communales



Hommage à
GEORGES SAVOY



Georges Savoy est entré au service de la commune en janvier 2007. Il y a occupé le poste de responsable du service technique durant 9 ans. A ce titre, il a contribué à la mise sur pied et au développement du service technique communal tel qu'il se présente aujourd'hui.

Aimable et respectueux des autres, Georges Savoy avait le sens du service public. Toujours à l'écoute des citoyens, il prenait le temps nécessaire pour répondre aux demandes de chacun.

Georges Savoy nous a quittés le 1^{er} février 2016 des suites d'une cruelle maladie, affrontée avec courage. A sa famille et à ses proches, nous présentons nos sincères condoléances.

QUELQU'UN MEURT

*Quelqu'un meurt,
et c'est comme des pas qui s'arrêtent...
Mais si c'était un départ
pour un nouveau voyage ?*

*Quelqu'un meurt,
et c'est comme un arbre qui tombe...
Mais si c'était une graine
germant dans une terre nouvelle ?*

*Quelqu'un meurt,
et c'est comme une porte qui claque...
Mais si c'était un passage
s'ouvrant sur d'autres paysages ?*

*Quelqu'un meurt,
et c'est comme un silence qui hurle...
Mais s'il nous aidait à entendre
la fragile musique de la vie ?*

Benoît Marchon

Informations communales



Elections communales du 28 février 2016

RESULTATS

Conseil communal - taux de participation : 49%

Avec 42% des suffrages, l'entente communale de droite (ECD) obtient 3 sièges, Ouverture social écologie (OSE) 2 sièges avec 31.5% des suffrages et le parti démocrate chrétien (PDC) également 2 sièges avec 23.1% des suffrages.

• Sont élus	Parti	Suffrages
Savoy Michel	ECD	555
Vulliens Jacques-André	ECD	519
Perroud Pierre-Alain	ECD	488
Savoy Guillaume	OSE	465
Menoud Laurent	OSE	400
Alibert Philippe	PDC	365
Blunschi André	PDC	311

Conseil général - taux de participation : 48%

Avec 42,2% des suffrages, ECD obtient 13 sièges, suivi de OSE avec 11 sièges (33.2% des suffrages) et le PDC avec 6 sièges (20.5% des suffrages).

• Sont élus	Parti	Suffrages
Beaud Sébastien	ECD	493
Colliard Gérard	ECD	470
Dumoulin Roland	ECD	466
Perroud Dick	ECD	458
Guignard Lionel	ECD	454
Savoy Eliot	ECD	448
Savoy Yves	ECD	448
Perroud Béatrice	ECD	446
Monnard Steve	ECD	444
Vionnet Emilien	ECD	437
Duc Nicolas	ECD	431
Jolivet Françoise	ECD	426
Gabriel Norbert	ECD	418
Lapierre Luciane	OSE	385
Richoz Caroline	OSE	380
Grognuz Vincent	OSE	375
Beaud Dominique	OSE	369
Grandjean Cyril	OSE	367
Tornare Jean-François	OSE	367
Nessensohn Christian	OSE	365
Deillon Sophie	OSE	357
Haechler Peter	OSE	356
Landry Maude	OSE	355
Sutter Reiner	OSE	354
Savoy Robert	PDC	310
Emonet Reynald	PDC	300
Emonet Georges	PDC	296
Savoy Gilbert	PDC	252
Sauter Didier	PDC	242
Simarro Ursula	PDC	236

Nous vous présenterons plus en détail le Conseil communal et le Conseil général pour la législature 2016-2021 dans la prochaine édition d'Attalens Information (juin 2016).

Informations communales



Circulation

ZONES 20 ET 30 KM/H

Plusieurs zones 20 et 30 km/h ont été mises en place l'automne dernier à Attalens. En permettant une diminution de la vitesse des véhicules, l'introduction de ces zones dans les quartiers aura un impact positif sur la sécurité routière. Pour les usagers de la route, l'introduction d'une zone 30 implique le respect de la priorité de droite aux carrefours. Dans une zone 30, il n'est possible de parquer son véhicule que lorsque des places de stationnement sont marquées au sol. Il n'est pas autorisé de parquer son véhicule en-dehors de ces espaces. Les contrevenants sont passibles d'une amende.

Généralement, il n'y a pas de passage pour piétons marqué au sol dans une zone 30. Il arrive parfois qu'ils soient maintenus à certains emplacements pour maintenir la sécurité, comme aux abords des écoles. En zone 30, le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il veut. Il est par conséquent demandé aux automobilistes, motocyclistes ou cyclistes, d'être attentifs aux piétons sur le point de traverser la chaussée. Dans une zone de rencontre limitée à 20 km/h, ce sont les piétons qui ont la priorité sur les véhicules.

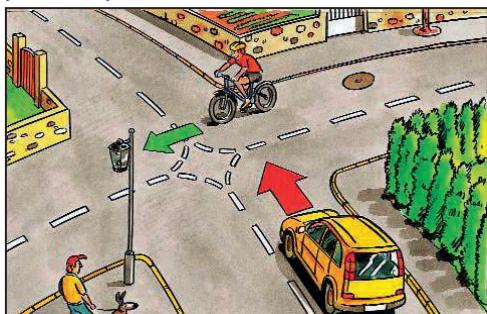
Règles de circulation dans les zones 20

Dans les zones de rencontre, la vitesse est limitée à 20 km/h. Les véhicules ont un accès sans restriction à la zone. Le piéton y est prioritaire, mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules.

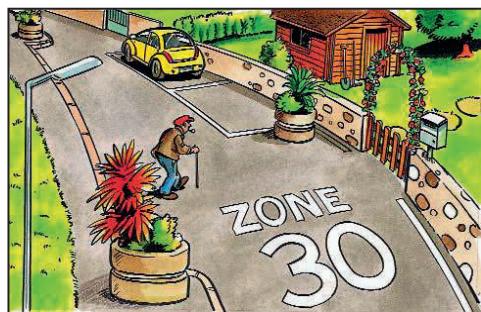


Règles de circulation dans les zones 30

La priorité de droite s'applique. Le cycliste passe en premier :



Le piéton n'a pas la priorité, mais il peut traverser où il veut. Généralement, il n'y a pas de passage piéton :



Fin de la zone 30. Le 50 km/h s'applique.

Informations communales



Un danger pour le bétail

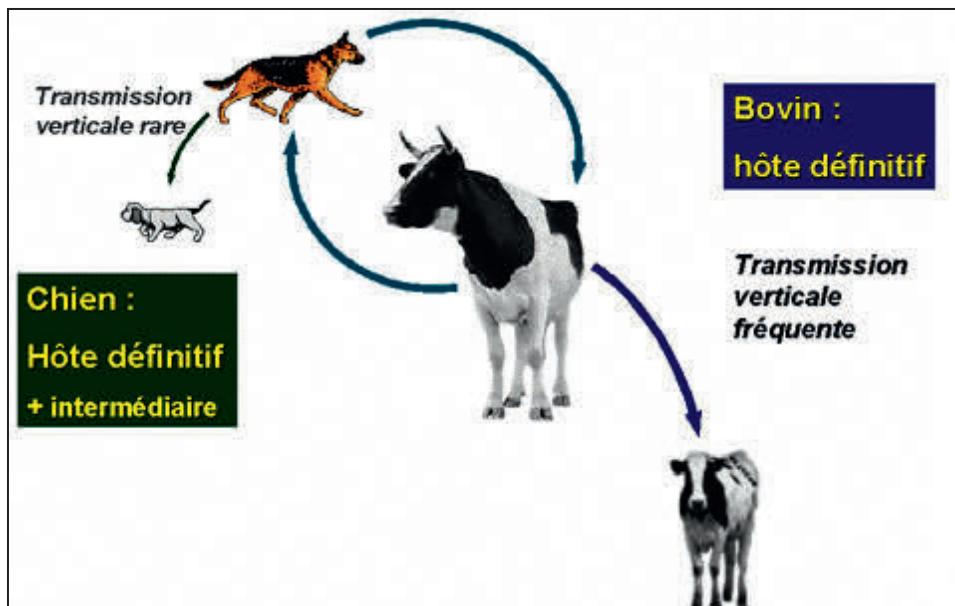
LA NEOSPOROSE - INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES DE CHIENS

La Suisse compte plus de 500'000 chiens. Il s'agit de l'animal de compagnie le plus populaire après le chat. Bon nombre de propriétaires de chien sont amateurs de grandes balades dans la nature avec leur animal préféré. Dans ce contexte, il est important d'apporter quelques éclaircissements sur la néosporose et la conduite à tenir pour éviter qu'elle n'affecte le travail des agriculteurs.

La néosporose, qu'est-ce que c'est ?

Neospora caninum est un parasite microscopique du chien. Différentes espèces animales, dont la vache, peuvent en être les hôtes intermédiaires. Les chiens tout comme les bovins peuvent être porteurs sains. La maladie est observée surtout chez les jeunes chiens ou les vaches portantes.

Les chiens sont infectés par leur mère ou en ingérant des matières contaminées. Le parasite est transmissible directement de la vache au veau pendant la gestation ou par des déjections de chiens ingérées par les vaches qui broutent l'herbe des pâturages.



Une vache contaminée l'est à vie, le plus souvent sans aucun symptôme. 80 à 100% des veaux nés de vaches infectées naissent eux-mêmes infectés et le restent à vie.

La maladie peut provoquer des avortements (10 à 20% des avortements), mais également des séquelles chez le veau après la naissance.

Que faire pour éviter la transmission de la maladie aux bovins ?

Actuellement, il n'existe pas de vaccin préventif pour empêcher la transmission de la maladie. Il faut par conséquent être vigilant et impérativement enlever les déjections de chiens des pâturages pour éviter une contamination du bétail. Il va de soi que les sacs prévus à cet effet seront jetés dans les poubelles et non dans les champs et autres jardins privés.

Informations communales

Conduite à tenir avec son chien

Afin que la cohabitation se passe au mieux entre les propriétaires de chiens et la population, nous rappelons quelques consignes à respecter, tirées du règlement communal sur les chiens.

Le propriétaire d'un chien veille à ce que son animal ne trouble pas l'ordre, la sécurité, la salubrité et la tranquillité publics.

Pour cela, il doit l'avoir tout le temps sous contrôle de façon à assurer la sécurité des personnes et des animaux.

Il veille également à ce que son animal ne souille pas le domaine public ou privé en ramassant ses déjections et en les évacuant dans les poubelles prévues à cet effet.

Enfin, le propriétaire s'assure que son chien ne porte pas préjudice aux animaux domestiques, à la faune et à la flore sauvages et aux exploitations agricoles.

Source : office vétérinaire de la sécurité alimentaire et GDS Rhône-Alpes (organisation agricole française regroupant les éleveurs)



Emploi

NOUS RECHERCHONS DES PATROUILLEURS-EUSES SCOLAIRES

Nous recherchons contre rémunération des personnes disponibles un ou plusieurs jours par semaine afin de renforcer l'équipe des patrouilleurs.

Les patrouilles ont lieu tous les jours de la semaine (sauf le mercredi après-midi) selon l'horaire suivant : 07h40 – 08h00 13h10 – 13h30
 11h25 – 11h40 15h25 – 15h40

Pour tout renseignement complémentaire et postulation, vous pouvez vous adresser à l'administration communale au 021 947 41 85 ou par courriel administration@attalens.ch



Réaménagement de la route cantonale

VALTRALOC – DEUXIEME ETAPPE DES TRAVAUX

Ce printemps se déroulera la deuxième étape des travaux Valtraloc avec le réaménagement du secteur de la route cantonale allant de la rue de la Croix-de-Montet, jusqu'au centre-village à la hauteur du magasin de fleurs. Durant cette période, un trafic en alternance sera mis en place, réglé par des feux de signalisation.

Objectif du projet

Rappelons que le réaménagement de ce tronçon (secteur urbain nord) fait partie d'un ensemble de travaux entrepris dans le cadre du concept Valtraloc (valorisation de la traversée de la localité) et dont la première étape a été réalisée en 2015.

Le projet a pour objectif principal de mettre en place des mesures permettant de maîtriser la vitesse de circulation.

Etapes du projet

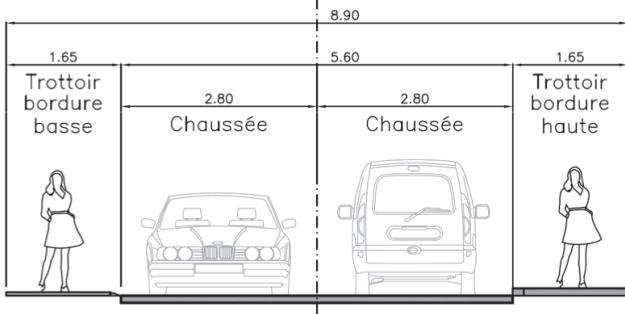
1. **secteur d'approche nord** : de l'entrée côté Bossonnens jusqu'à la rue de la Croix-de-Montet
2. **secteur urbain nord** : de la rue de la Croix-de-Montet au magasin de fleurs
3. **secteur d'approche sud** : de l'entrée côté Vevey à la rue de la Grande-Fin
4. **secteur urbain sud et centre village**: de la rue de la Grande-Fin au centre village

La traversée du village a été découpée en secteurs afin d'amener progressivement la vitesse des véhicules de 80 km/h hors localité à 30 km/h au centre. Pour y parvenir, une réduction de la largeur de la chaussée de 7 à 5.60 mètres est prévue avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant pour atténuer le bruit de la circulation.

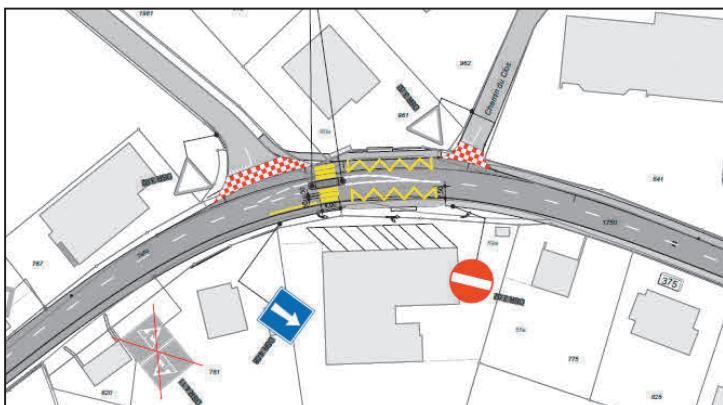
Informations communales

Projet de réaménagement du secteur urbain nord – de la rue de la Croix-de-Montet au centre-village

Le tronçon s'étend de la rue de la Croix-de-Montet au centre-village, à la hauteur du magasin de fleurs. Un trottoir avec bordure haute est prévu à l'est, sauf entre la rue de la Croix-de-Montet et celle de Corcelles. La création d'un nouveau trottoir avec bordure basse franchissable, côté ouest, permettra le passage des convois exceptionnels.



Arrêts de bus entre la rue de Corcelles et le Chemin du Clos



Au carrefour de la rue de Corcelles, l'arrêt de bus sera légèrement déplacé. Au passage pour piétons, un îlot central sera réalisé pour sécuriser l'arrêt et éviter que les véhicules ne dépassent les bus à l'arrêt. Au carrefour, la rue de Corcelles traversera le trottoir avec une perte de priorité pour les automobilistes.

Etapes de construction

En 2016, seul le secteur urbain nord sera réalisé. Initialement, il était prévu d'effectuer en même temps le secteur central. Le projet d'urbanisme pour le centre-village n'étant pas encore clairement défini, il a été décidé de renoncer à cette étape pour l'instant et de la réaliser en dernier. En 2017 c'est le secteur d'approche sud qui est planifié et enfin en 2018, le secteur urbain sud et le centre.



Commune

EN BREF

Félicitations

Le Conseil communal félicite Mme Marie-Thérèse Dumoulin qui a fêté ses 90 ans le 20 janvier 2016 et M. Germain Perroud qui a soufflé 90 bougies le 28 mars 2016.

Une balade au programme? Réservez votre carte journalière CFF à la commune

La commune d'Attalens met à disposition de sa population deux cartes journalières au prix de 35 francs chacune. Une carte permet de voyager en 2^{ème} classe pendant toute la journée de validité sur l'ensemble du réseau suisse des CFF et la plupart des chemins de fer privés, réseaux de transports publics, cars postaux et bateaux. Vous bénéficiez également de réductions sur de nombreux trajets en chemin de fer de montagne. Alors, n'hésitez plus et venez profiter de cartes journalières !

Avant d'appeler nos services pour votre réservation au 021 947 41 85, vous pouvez consulter les disponibilités sur le site de la commune www.attalens.ch, rubrique Services - transports

Horaire de la déchetterie

A partir du 4 avril 2016, la déchetterie sera ouverte le lundi et le mercredi de 13h30 à 19h00 au lieu de 15h00 à 19h00 précédemment.

Informations communales



Personnel communal

SERVICE TECHNIQUE

Suite au décès de M. Georges Savoy, responsable du service technique, le Conseil communal a nommé M. Cédric Emonet nouveau responsable du service technique depuis le 14 mars 2016.



Commune

REMERCIEMENTS DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal remercie très chaleureusement et sincèrement les collaboratrices et collaborateurs de l'administration, de l'édition et de la conciergerie et salue l'excellent travail qu'ils ont fourni tout au long de ces cinq années de législature.

Le Conseil communal remercie également les membres du Conseil général pour leur engagement et leur implication dans les dossiers communaux. Il tient à relever le respect et la confiance partagés qui ont prévalu dans les débats et permis le développement constructif des dossiers.

Il souligne également l'engagement et la disponibilité des membres des commissions communales et intercommunales.

Enfin, il salue la population d'Attalens pour sa confiance envers les autorités communales.



Nouvelle procédure

DEMANDES DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Depuis le début de l'année 2016, toute personne qui souhaite déposer une demande de prestations complémentaires doit le faire au moyen du formulaire à disposition sur le site internet de la Caisse de compensation : www.caisseavsf.ch

Des informations plus détaillées sur la procédure à suivre peuvent être obtenues auprès de la Caisse de compensation, secteur des prestations complémentaires, au 026 305 52 52.



Cours de français

ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE

Des cours de français sont proposés aux adultes qui parlent le français et sont faiblement qualifiés.

Cours de perfectionnement en lecture et écriture pour les personnes qui

- ◆ savent lire, mais qui ne comprennent pas bien le sens de ce qu'ils lisent ;
- ◆ savent écrire mais qui n'arrivent pas bien à rédiger un texte ;
- ◆ ont besoin de perfectionnement en fonction d'un projet personnel ou professionnel

Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les personnes qui

- ◆ n'ont jamais été à l'école ou seulement quelques années ;
- ◆ qui ne déchiffrent pas ou difficilement

Cours spécifique « emploi-santé » pour les personnes qui lisent et écrivent déjà et qui désirent travailler dans des établissements de soins

Cours « Lecture Parent-Enfant » pour parents qui lisent difficilement. Apprentissage de la lecture à partir de livres pour enfants. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont et Estavayer-le-Lac selon les cours

Quand ? Cours en journée ou en soirée

Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle. Les frais effectifs peuvent être payés par l'assurance chômage ou les services sociaux, pour les bénéficiaires de ces mesures.

Renseignements et inscription par téléphone au 026 422 32 62

Adresse : Association Lire et Ecrire, CP 915, 1701 Fribourg

Courriel : fribourg@lire-et-ecrire.ch Site internet : www.lire-et-ecrire.ch